

L'ESSENTIEL À RETENIR

■ Ce qu'il faut retenir de ces perturbations électriques qui peuvent affecter votre quotidien :

- La micro-coupure est une interruption de l'alimentation électrique inférieure à une seconde et est à distinguer des diminutions très brèves de tension.
- Une anomalie détectée sur le réseau électrique public est à l'origine du phénomène.
- Ces micro-coupures résultent pour la majorité d'un déclenchement des systèmes de protection des réseaux touchés, qui sont indispensables à la protection des tiers. Ils permettent en sus d'éviter des coupures plus longues et pénalisantes.
- Les raisons sont souvent : de mauvaises conditions climatiques, des éléments externes qui entrent en contact avec les lignes à haute tension, des défaillances du matériel électrique ou des actions humaines qui peuvent perturber les réseaux d'électricité.
- Les appareils électriques tels que les ordinateurs peuvent être endommagés en cas de micro-coupures nombreuses et répétées même s'ils sont en principe conçus pour y résister.
- Des solutions existent pour protéger vos équipements.
- La plupart des habitations sont alimentées en monophasé (230 volts). Le niveau moyen minimum de tension dont doit bénéficier votre habitation est de 207 volts en monophasé.
- La chute de tension est une baisse du voltage.
- Les raisons sont souvent : un dysfonctionnement de l'installation électrique intérieure dû à une consommation d'électricité trop importante ou un dimensionnement insuffisant du réseau public de distribution pendant des très fortes périodes de consommation concomitante.

En cas de besoin, vous pouvez contacter votre fournisseur d'électricité dont les coordonnées figurent sur votre facture. Il se charge des démarches auprès de GÉRÉDIS.

En cas de dangers ou de situations à risque,
prévenir le service dépannage de GÉRÉDIS au

0 969 321 411
APPEL NON SURTAXÉ



GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

Gestionnaire du réseau de distribution du SIEDS, GÉRÉDIS réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. GÉRÉDIS a pour mission d'assurer de manière objective, transparente et non discriminatoire l'accès au réseau et de garantir la qualité de votre alimentation en électricité quel que soit votre fournisseur d'énergie.

■ Contact

GÉRÉDIS Deux-Sèvres
17 rue des Herbillaux - CS 18840 - 79028 NIORT Cedex
Accueil : **05 49 08 54 12** - Courriel : accueil-grd@geredis.fr
www.geredis.fr

SASU au capital de 35 550 000€ - RCS Niort 503 639 643



Crédits photos : © GÉRÉDIS, Adobe Stock - Septembre 2019 - D-R2-SU-108 A

PERTURBATIONS ÉLECTRIQUES S'EN PRÉMUNIR AU QUOTIDIEN



LES PERTURBATIONS ÉLECTRIQUES, TOUS CONCERNÉS

Les appareils électriques font partie intégrante de notre quotidien. Que ce soit à votre domicile ou sur votre lieu de travail, leur bon fonctionnement est capital pour une utilisation en toute sérénité.

En cas de perturbations sur le système électrique, quelques dysfonctionnements peuvent survenir comme par exemple des luminaires moins éclairants et dont l'intensité est changeante ou encore, des équipements moins performants voire qui s'arrêtent de fonctionner. C'est pourquoi, GÉRÉDIS souhaite vous expliquer les divers phénomènes liés aux perturbations électriques et vous proposer des solutions pour faire face aux micro-coupures et aux chutes de tension, des phénomènes que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien.



GÉRÉDIS
Deux-Sèvres

Phénomène électrique imprévisible, la micro-coupure est une brève coupure d'électricité de quelques secondes. Elle est en effet difficile à éviter puisqu'elle résulte bien souvent de mauvaises conditions météorologiques (vent violent, grêle, foudre), de conditions externes (défaillance de matériel, contact avec des corps étrangers végétaux, animaux, etc.) ou d'actions humaines diverses (moisson, période d'irrigation, accident de la route, etc.) qui peuvent venir perturber principalement les lignes à haute tension non isolées.

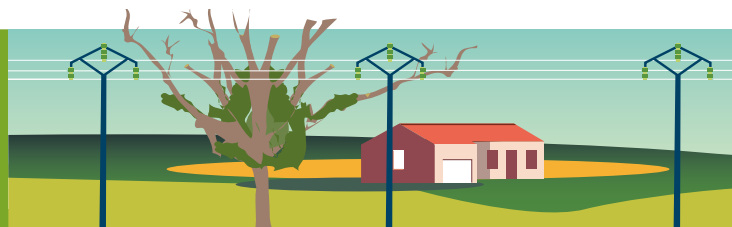


DU FOYER À L'ENTREPRISE, LES MICRO-COUPURES PEUVENT TOUS VOUS CONCERNER !

Intervenant de manière totalement inattendue, les micro-coupures peuvent perturber le bon fonctionnement de certains appareils, notamment les ordinateurs.

Le phénomène de micro-coupures, s'il se produit de manière fréquente et répétée, peut en effet endommager certains mécanismes menant à des répercussions d'ordre matériel pour le foyer voire à des arrêts de production pour les entreprises ayant recours à l'emploi de nombreux appareils électriques si les conseils de GÉRÉDIS ne sont pas appliqués.

Dans sa volonté de proposer la meilleure qualité de fourniture, GÉRÉDIS vous préconise de faire élaguer vos arbres dont les branches pourraient perturber les lignes à haute tension en cas de vents violents (pour plus d'informations, consultez les dépliants de la même série sur les thèmes de l'élagage et des risques électriques).



LES CONSEILS GÉRÉDIS

Il existe deux solutions pour éviter au mieux ces perturbations de courant :

→ POUR LE FOYER :

L'immunisation ; à savoir l'installation d'onduleurs ou de régulateurs de tension (aussi appelés stabilisateurs de tension).

Les premiers servent à protéger les appareils électriques des coupures de courant en utilisant une batterie pour produire une tension lors de l'absence de réseau électrique alors que les seconds interviennent pour corriger automatiquement la tension électrique.

→ POUR L'ENTREPRISE :

La désensibilisation ; qui vient s'ajouter à l'immunisation et qui a pour vocation de rendre un site de production résistant aux perturbations en appliquant une temporisation sur le système électrique (dispositif de réserve d'énergie intercalé entre le réseau et l'installation pour compenser le manque d'énergie).

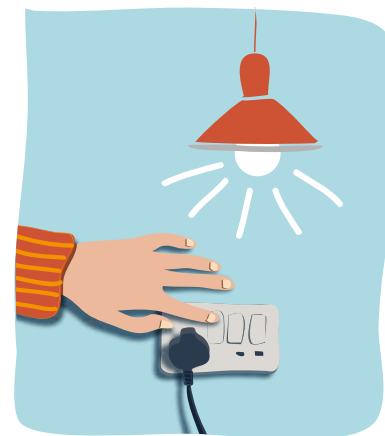
L'alimentation électrique réglementée de votre habitation (tension nominale) est de 230 volts en courant monophasé ou 400 volts en courant triphasé. En réalité, la tension oscille en permanence autour de cette valeur guide. Néanmoins, elle ne doit pas varier au-delà d'une plage fixée par arrêté de +/- 10% par rapport à la tension nominale concernée (soit entre 207 V et 253 V en monophasé soit entre 360 V et 440 V en triphasé) ⁽¹⁾.

(1) Valeur moyennée sur 10 minutes.

Deux éléments majeurs peuvent expliquer l'apparition de chutes de tension.

→ SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

En effet, à l'heure de l'utilisation massive d'appareils électriques en tout genre, le réseau public peut à certains moments ne plus être suffisant pour répondre aux besoins concomitants et cumulés en électricité des populations.



→ SUR VOTRE INSTALLATION ÉLECTRIQUE INTÉRIEURE :

Le phénomène de baisse de tension peut aussi prendre son origine dans votre propre installation électrique si le volume de votre consommation est trop important et soudain par rapport à la capacité de votre installation privée. Il s'agira dans ce cas de contrôler la conformité des différents appareils utilisés dans votre quotidien et le dimensionnement de l'installation intérieure.

LES CONSEILS GÉRÉDIS

Une fois l'origine du problème bien déterminée, des solutions peuvent vous être apportées pour faire face au phénomène de chutes de tension.

→ Votre électricien est compétent pour constater et corriger les dysfonctionnements de votre installation privée.

→ Le dimensionnement du réseau de distribution publique relève, quant à lui, de la compétence de GÉRÉDIS qui en est le gestionnaire. Une analyse de la conformité de votre fourniture en électricité peut ainsi vous être proposée (cf. catalogue des prestations de GÉRÉDIS Deux-Sèvres).

